

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2019-11-12-006

Arrêté portant modification de la composition du Comité  
régional de l'emploi,  
de la formation et de l'orientation professionnelles

**SECRETARIAT GÉNÉRAL  
POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES**

**ARRÊTÉ**

portant modification de la composition du Comité régional de l'emploi,  
de la formation et de l'orientation professionnelles

**LE PREFET DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE  
PREFET DU LOIRET**

Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 6123-3, R. 6123-3-3 et R. 6123-3-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°17-269 du 11 décembre 2017 portant renouvellement du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) et de son bureau ;

Vu le courrier en date du 24 octobre 2019, portant désignation des représentants de la Fédération Syndicale Unitaire Centre ;

Sur proposition de la Secrétaire générale pour les affaires régionales (SGAR) ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les représentants de la Fédération Syndicale Unitaire Centre membres du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles, indiqués à l'article 2 de l'arrêté n°17-269 du 11 décembre 2017 modifié, sont désormais les suivants :

<b>Organisation</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Suppléante</b>
FSU	Patrick BERNARD	Joanna PFEIFFER

**Article 2** : Le reste sans changement.

**Article 3** : La Secrétaire régionale pour les affaires régionales et le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi par intérim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 12 novembre 2019  
Pour le Préfet de région et par délégation  
La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales  
Signé : Édith CHATELAIS

Arrêté n° 19.240 enregistré le 12 novembre 2019